

BRAIVES, COMMUNE DU SAULE

Valorisation de la Chaussée romaine
(et de son patrimoine associé)

F9 - Lot 2

1. Description du projet (valorisation culturelle, touristique, paysagère)

Il s'agit, de valoriser à plusieurs niveaux, le patrimoine que constitue la Chaussée romaine sur son tracé communal : valorisation paysagère mais également touristique et culturelle.

ENJEUX

La chaussée romaine Bavay-Tongres est une composante patrimoniale majeure à l'échelle du paysage. Elle le traverse du sud-ouest au nord-est en suivant la ligne de partage des eaux des bassins de la Meuse et de l'Escaut. Son tracé rectiligne quasiment ininterrompu et sa position en ligne de crête lui confèrent une identité puissante, un rôle particulièrement approprié pour la valorisation et la découverte des plateaux brabançon et hesbignon.

Le maintien de ses caractéristiques spatiales (continuité du tracé, position en ligne de crête) et patrimoniales remarquables est un enjeu qui s'intègre dans une vision européenne de mise en valeur du réseau des voies antiques (patrimoine européen et mondial de l'UNESCO - INTERREG). La qualité visuelle de la chaussée, de ses abords et du paysage proche sont à prendre en considération dans une stratégie globale de valorisation historique, géographique et paysagère. Dans les paysages ouverts, il s'agit surtout d'éviter les constructions proches afin de maintenir la vue lointaine.

Les tumuli se situant aux abords immédiats de la chaussée romaine représentent un héritage paysager très spécifique (2 sur la commune). Ils constituent un trait paysager marquant qui justifie une attention particulière pour leur mise en valeur et leur préservation.

OBJECTIFS PAYSAGERS

1. Garantir le maintien des ouvertures visuelles (protection) ;
2. Maintenir la fonction de voie de circulation (gestion) ;
3. Faire de la voie romaine un outil de découverte historique (aménagement) ;
4. Faire de la voie romaine un outil de découverte des paysages de plateaux (aménagement).

ACTIONS

Actions réglementaires :

Mettre en place des mesures de protection et de gestion du tracé de la chaussée, de ses abords immédiats (zone non aedificandi) et des éléments patrimoniaux associés (tumuli, sites archéologiques...), prendre en compte la voie romaine dans les documents d'aménagement du territoire en lui conférant le statut d'élément de découverte du paysage.

Volet opérationnel :

Adopter une signalétique homogène sur l'ensemble de la chaussée, aménager des équipements touristiques et didactiques aux abords du tracé (tables d'orientation, panneaux explicatifs...).

Sensibilisation :

Sensibiliser la population, les élus et l'administration à l'existence du tracé (sites Internet, folders...).

Concertation :

Activer une concertation intercommunale pour élaborer un projet commun de valorisation des paysages découverts/à découvrir sur le tracé de la chaussée romaine.

EXEMPLE: VALORISATION DE LA CHAUSSEE ROMAINE BAVAY VELZEKE (site wallonie-picarde)

Les quatre sites touristiques majeurs, Velzeke, Aubechies, Pommeroeul et Bavay, ont été associés pour créer un produit touristique unique « voie romaine » offrant ainsi une expérience complète au visiteur.

S'étendant sur 85 km (15 en Flandre, 63 en Wallonie, 7 en France), ce tronçon de voie romaine est désormais agrémenté de bornes et de panneaux d'information et d'interprétation auxquels viennent s'ajouter différents documents promotionnels. Point d'orgue de cette valorisation, une « marche romaine » a été organisée durant le week-end de Pâques 2011.

VALORISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

- Signalétique, table d'orientation (culturelle et touristique) ;
- Bornage (parcours balisé par bornes militaires) ;
- Mise en valeur des sites gallo-romains (tumuli, fouilles, patrimoine gallo-romain) ;
- Carte avec itinéraire et carnet de route, aires de repos, parking paysager ;
- Musées de Tongres/Liège (synergie avec les organismes culturels) ;
- Réalisation de fouilles archéologiques ;
- Animations récurrentes.

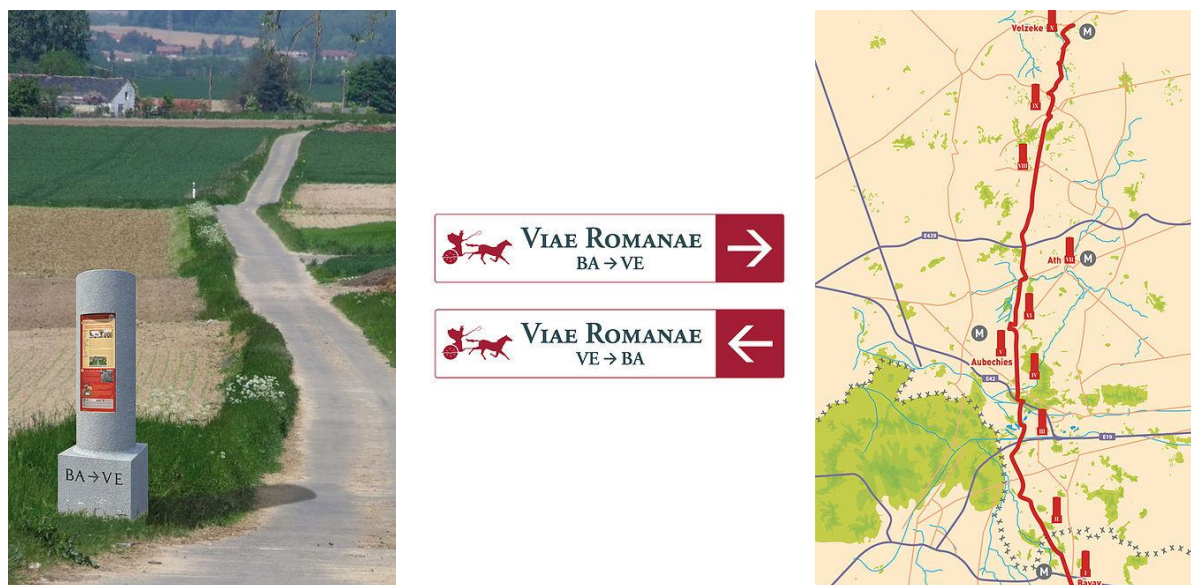


Figure 1 : Exemple, mise en valeur de la Via Bavay-Velzeke (bornes militaires-signalétique-carte touristique) – source : www.viabavayvelzeke.com

VALORISATION PAYSAGERE

- Via les prescriptions des Guides d'Urbanisme (GU ex-RCU) ou les options/mesures de valorisation paysagère des Schémas de Développement Communal (SDC ex-SSC) ;
- Via des aménagements de type aires de repos avec table d'orientation.

VALORISATION EN COLLABORATION AVEC COMMUNES LIMITROPHES

- Via un Schéma de Développement Pluri-Communal (SDPC) du CoDT.

EXEMPLE: VALORISATION DU TUMULUS DE GLIMES A INCOURT

Le tumulus de Glimes a fait l'objet d'une étude de revalorisation par la Direction de l'Archéologie de la Région, couplée à un processus participatif des riverains. Le projet de revalorisation a été concrétisé par un Permis d'Urbanisme (PU) recevant l'aval de la CRMSF.

- Haie circulaire en pourtour du tumulus ;
- Engazonnement au-delà de la haie, en pourtour du tumulus ;
- Aire de repos arborée avec tables et bancs au-delà du pourtour engazonné ;
- Chemin d'accès depuis la route vers le pourtour engazonné large de 25 m ;
- Signalétique.

Ce projet a été affiné dans le contexte d'une fiche projet réalisée par la Commune. Ces aménagements proposent des mesures à l'échelle du tumulus et de ses environs :

À l'échelle des environs :

- Fléchage par panneaux depuis les itinéraires de promenade alentour ;
- Aménagement de parkings intégrés aux paysages pour accès au site ;
- Valorisation du paysage environnant par suppression de panneaux publicitaires.

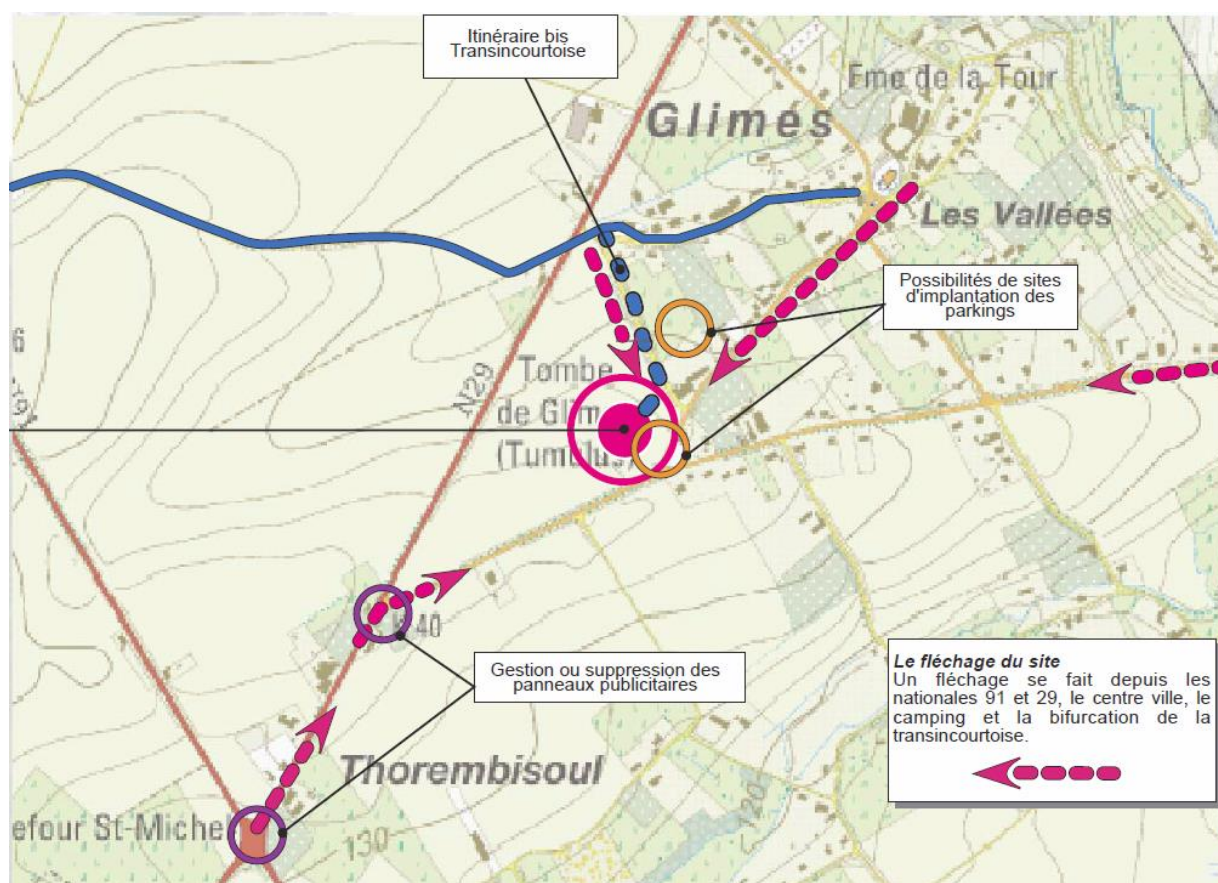


Figure 2 : programme paysage du canton de Jodoigne (phase II) – Programme Paysage – Fiche d'intervention (hors procédure PCDR) – Commune de Incourt.

À l'échelle du site :

- Cheminement circulaire didactique ;
- Cheminement d'accès au sommet ;
- Table d'orientation au sommet ;
- Gestion appropriée de la végétation.

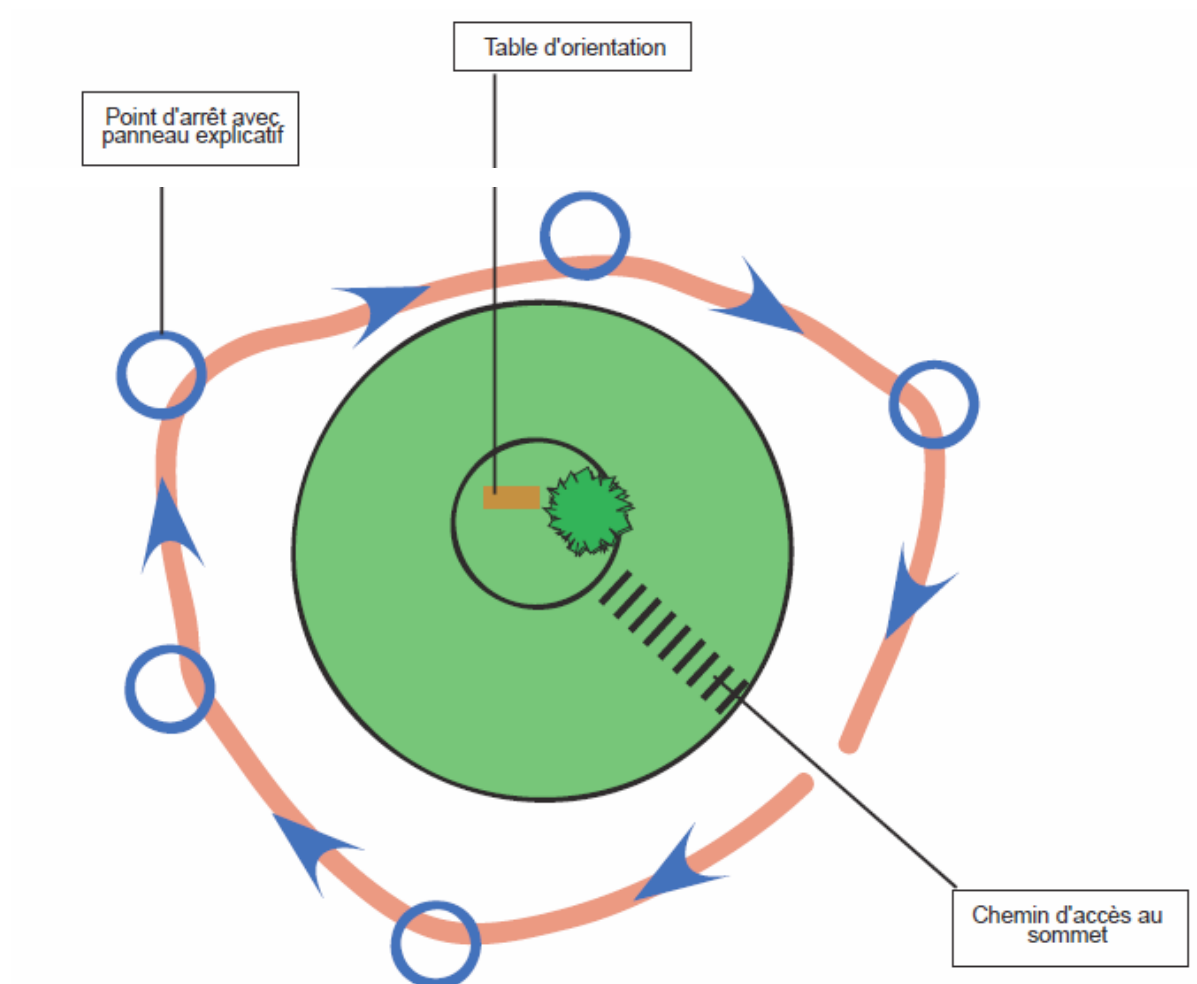


Figure 3 : programme paysage du canton de Jodoigne (phase II) – Programme Paysage – Fiche d'intervention (détail) – Commune de Incourt.

VALORISATION DES TUMULI BRAIVOIS

- Contexte
 - Tumulus de Latinne : classé, propriétaire privé
 - Tumulus d'Avennes : classé, patrimoine monumental, propriété communale mais entouré de terres agricoles ;
- Etape 1 : Sauvegarde du tumulus de Latinne
 - Journée avec les Braivois (sauvegarde, sensibilisation « pourquoi habite-t-on rue du Tumulus ? ») ;
 - Collaboration avec l'agriculteur (mesures afin de ne pas l'éroder).

- Etape 2 : Tumulus d'Avennes : dépôt d'un certificat de patrimoine en vue de l'obtention de subsides afin d'entretenir les arbres et de réaliser de nouvelles plantations (DNF) ;
 - Collaboration avec l'agriculteur.
 - Acquisition de terres agricoles afin d'aménager un accès au tumulus
- Etape 3 : Mise en valeur de l'ensemble (panneaux didactiques, table d'orientation...) et création d'une balade en y intégrant le tumulus de Vissoul

VALORISATION EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES LIMITOPHES

- Via Schéma de Développement Pluri-communal (CoDT)
 - Tumulus de Vissoul (Burdinne) ;
 - Tumulus de Moxhe (Wasseiges) ;
 - Tumuli d'Omal (Geer) ;
 - Tumulus de Warnant-Dreye (Villers-le-Bouillet).

AUTRES PISTES DE VALORISATION

- Autres éléments de patrimoine à mettre en valeur ? ;
- Lien avec les journées du patrimoine (thématique 2017 « les voies patrimoniales » exposition « Braives, c'est une longue histoire »);
- Fouilles de Braives exposées aux musées de Tongres (Braives/Perniciacum) et de Liège ;
- Action pluri-communale, peut-être même transfrontalière depuis Bavay jusqu'à Tongres (nouveau projet inspiré du projet proposé pour subsides européens il y a 15 ans, avec soutien universitaire mais refusé car peu de retombées économiques).

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Braives est située dans l'ensemble paysager des bas-plateaux brabançon et hesbignon. Sur l'entité, cet ensemble se divise en trois sous-ensembles paysagers : le plateau de la Hesbaye sèche, le plateau de Hesbaye et la vallée de la Meuse. Cette qualité est reprise par les Périmètres d'Intérêt Paysager du Plan de Secteur. La chaussée romaine intègre une de ces sous-zones paysagère (Hesbaye sèche) et constitue avec la qualité paysagère du territoire communal, un atout particulier pour le développement économique, notamment le tourisme.

Les habitants expriment/ont exprimé également un intérêt pour la mise en valeur du patrimoine historique considéré comme participant à la spécificité des villages.

3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...).

En 2030, Braives aura réinventé une façon de vivre sa ruralité au profit du bien-être de ses habitants en s'appuyant sur ses deux atouts majeurs : son territoire et ses Citoyens Responsables Acteurs Critiques et Solidaires (CRACS)												
Braives, commune du saule				Braives, commune connectée			Braives, commune zéro carbone			Braives + 100 emplois locaux		
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3

Braives, commune du saule

1/ Renforcer la biodiversité en quantité et en qualité par la préservation de biotopes variés et la création de liaisons entre ceux-ci (couloirs écologiques)

3/ Renforcer les caractéristiques locales par l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

4. Impacts du projet sur le développement durable (impacts positifs et négatifs)

Environnement	Social et culturel	Economique
- Contribution à la préservation du territoire (utilisation parcimonieuse du sol – Etalement urbain – Conservation des paysages) - Incitation au tourisme de proximité et à l'activité de plein air.	- Mise en valeur des paysages et du patrimoine culturel et/ou historique – Incitation au tourisme de proximité et à l'activité de plein air.	- Stimulation de l'activité touristique.

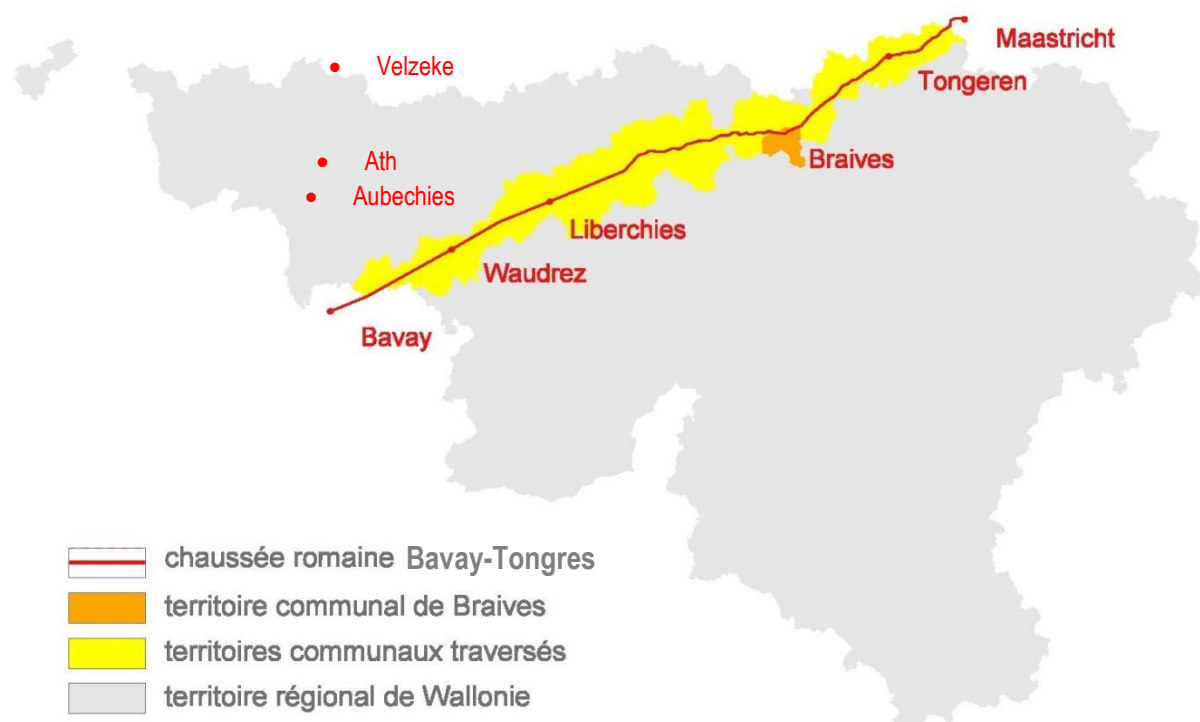
5. Localisation

Statut au Plan de Secteur : zone agricole, zone d'habitat à caractère rural (Braives), zone d'espaces verts (tumulus).

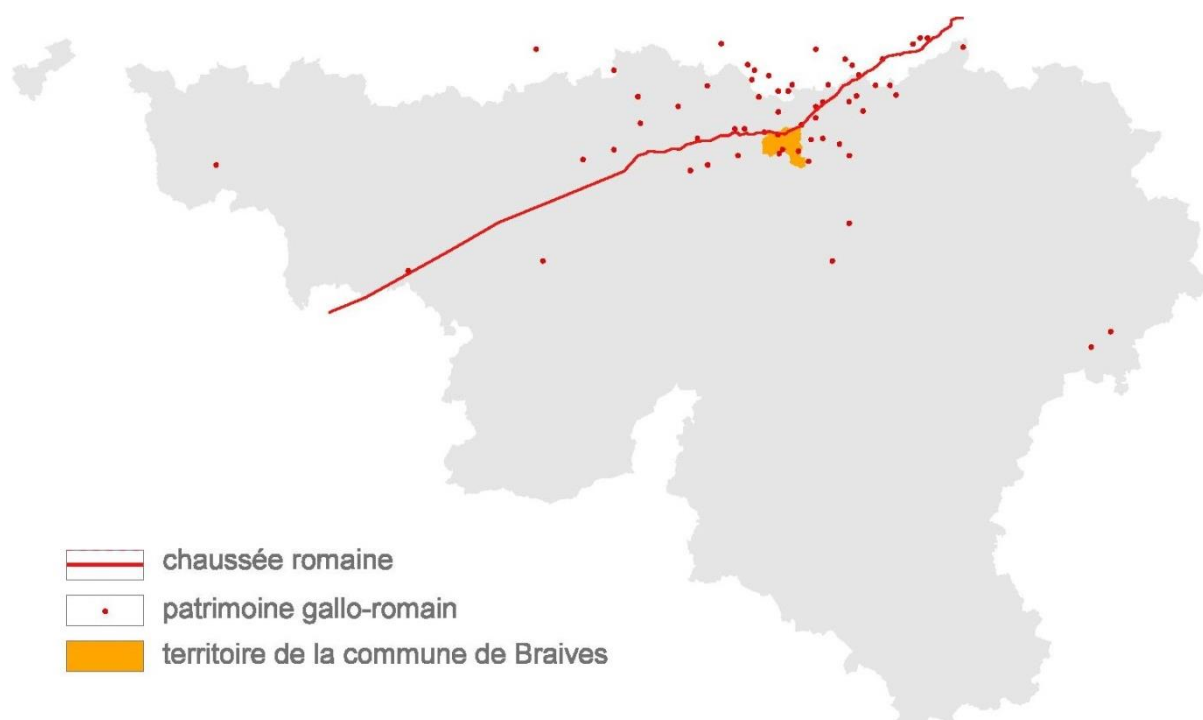
Statut de propriété : voirie régionale pour la chaussée ; tumuli, propriété communale (site classé 1978) et propriété privée.

SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

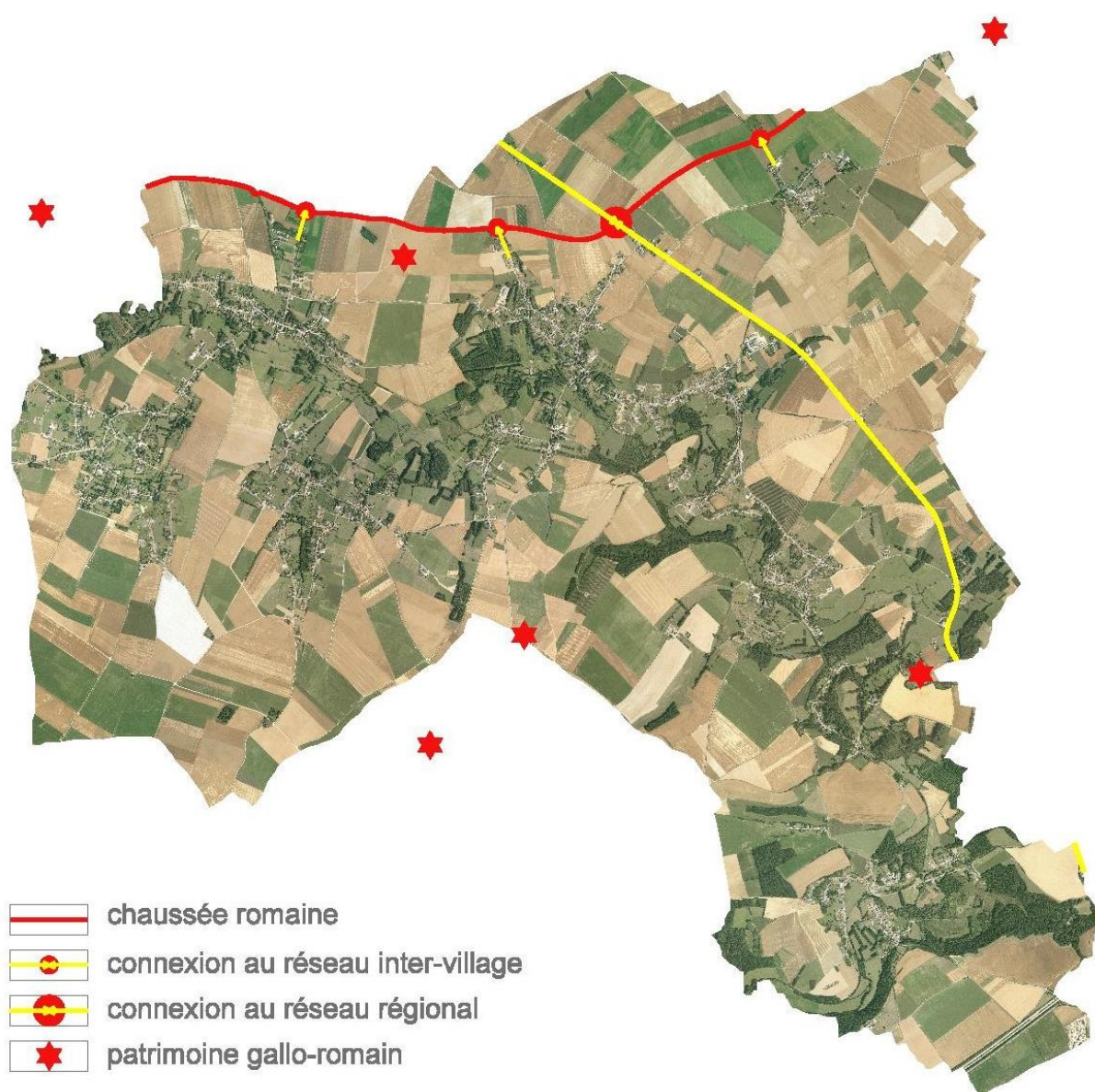
Le territoire national est traversé par un faisceau de voies romaines. La chaussée romaine Bavay-Tongres, passant par Braives, réalise un parcours de 145 km sur le territoire régional. Un tronçon de voie romaine, au départ de Bavay, a été valorisé entre Bavay (France) et Velzeke (Flandre), en passant par les communes d'Aubechies et Ath (Wallonie).



En lien avec le patrimoine gallo-romain, la dispersion des tumuli le long de la chaussée romaine :



SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



Figures 4.-5.-6. pages 7 et 8 : localisation de la chaussée romaine et des tumuli sur les territoires des communes wallonnes, localisation de la chaussée romaine et des tumuli sur le territoire communal (Aménagement sc 2017).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Direction de l'Archéologie de la Région Wallonne ainsi que la CRMSF ;
- Commune de Braives ;
- CLDR :
 - o Personne ressource : Echevin (éléments relatifs à la Chaussée romaine) ;
 - o CLDR, Groupe de travail patrimoine.

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
 - Éléments classés susceptibles d'être concernés par le projet recourant à la consultation du service ou de la Commission des Monuments, Sites et Fouilles (CMRS).
- Priorité
 - Néant
- Conditions préalables éventuelles
 - Consultation des communes limitrophes en vue de synergies pour traiter la chaussée romaine de manière homogène et sur un tronçon plus important.
- État du dossier/tâches déjà réalisées
 - Exposition « Braives, c'est une longue histoire » ;
 - Fête romaine en 2012 en partenariat avec MSW pour le lancement du site internet via romanae.
- Tâches à réaliser
 - Trouver un porteur de projet (Province, GAL, Musée de Tongres... ?) pour le dépôt d'un dossier pluri-communal/transfrontalier (projet interreg ?)
 - Appel d'offre pour un marché de services (bureau signalétique ou paysagiste) ;
 - Choix de l'auteur de projet ;
 - Consultation des habitants préalablement au projet ;
 - Réalisation du cahier spécial des charges , mise en adjudication et mise en oeuvre ;
 - Consultation des habitants deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer la qualité.

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de tumuli	2	Commune

- Indicateurs de résultat - Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de documents demandés (cartes, folders...)	250 sur les 10 ans	Commune